

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2024

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quarante-neuf minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers municipaux présents : 8
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2024

Etaients présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
	Sophie RIVALLEAU	

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Fabrice DURAND
- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Christophe POTET
- M. Fabrice ADAMO a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN

Secrétaire : Mme Sophie RIVALLEAU a été nommée secrétaire de séance.

D- 20240013 - VALIDATION DEVIS ETS MANCEAU

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de valider six devis concernant le changement des lanternes d'éclairage public de la commune d'Assais Les Jumeaux. Ces travaux permettront de mettre en place des ampoules LED, plus économes en énergie. Il a été nécessaire de faire six devis séparés pour les demandes de subvention au SIEDS.

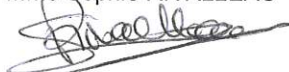
Les six devis de l'Ets MANCEAU sont les suivants :

- N°023/0263 pour 12 933,70 € HT (15 520,44 € TTC)
- N°023/0261 pour 12 436,25 € HT (14 923,50 € TTC)
- N°024/0058 pour 12 933,70 € HT (15 520,44 € TTC)
- N°024/0056 pour 12 693,70 € HT (15 232,44 € TTC)
- N°024/0055 pour 12 933,70 € HT (15 520,44 € TTC)
- N°024/0054 pour 12 933,70 € HT (15 520,44 € TTC)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres et représentés, le conseil municipal :

- APPROUVE les six devis d'un montant total de 76 864,75 € HT (92 237,70 € TTC) proposé par l'Ets MANCEAU;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

La Secrétaire de Séance
Mme Sophie RIVALLEAU



Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20240322-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-03-2024

Publication le : 22-03-2024

